

Ville d'EMERAINVILLE

Secrétariat Général

PROJET DE DELIBERATION

! Sans demande.  
Je souhaite au minimum le  
retour de lettre de demande.

OK.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2016

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE PANIER DU COEUR

RAPPORTEUR : Pierre PARIZIA

SERVICE CONCERNE :

REDACTEUR : Caroline CARDOT

La commune apporte chaque année son concours à la vie associative par l'octroi de subventions. Cette année l'association Le Panier du Cœur n'a fait aucune demande mais vu l'augmentation importante des demandes d'aide auprès de cette association, il est impératif de lui verser la somme de 1000 € par mois, soit 3000 € d'ici la fin de l'année afin que sa situation financière ne soit pas en péril.

VU l'avis du Bureau Municipal en date du 19 septembre 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROPOSE : d'attribuer une subvention de 3000 € à l'association « Le Panier du Cœur ». Cette dépense sera imputée au chapitre 65, article 6574 du budget communal.